



FEDERATION MALAGASY DE FOOTBALL

Affilié à la FIFA – CAF – COSAFA

DECISION N°16/FMF/2024

Affirmant l'ouverture de mutation fixant l'ouverture exceptionnelle de la période de mutation pour l'ouverture de la saison de Pureplay Football League

Vu les Statuts de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) ;

Vu les Statuts de la Confédération Africaine de Football (CAF) ;

Vu les Statuts de la Fédération Malagasy de Football (FMF) et les règlements d'application révisés et approuvés par l'Assemblée Générale du 02 Février 2015 ;

Vu le procès-Verbal de réunion du Comité Exécutif de la Fédération Malagasy de Football en date du 23/09/2024

Vu les prérogatives du Comité Exécutif et les pouvoirs de décision qui lui sont conférés ;

La Fédération Malagasy de Football

DECIDE :

Article 1 : Une ouverture exceptionnelle de la période de mutation pour le début de la Pureplay Football League est fixée du 30 septembre au 15 octobre 2024.

Article 2 : Toute demande de mutation devra être validée selon les procédures habituelles, avec l'accord des clubs concernés et l'approbation de la ligue régionale.

Article 3 : Cette décision est applicable à toutes les équipes participant à la Pureplay Football League 2024.

Article 4 : La présente décision prend effet à partir de la date de sa signature et sera communiquée là où besoin sera.

Antananarivo, le 25 Septembre 2024



La Secrétaire Générale

Larrah Nanou Rasolonjatovo

29, Rue de Russie Isoraka – Antananarivo
BP : 4409 – Tél. +261 20 22 683 74 – Fax +261 20 22 683 73
E-mail : fmf@fmf.mg